

---

---

DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES  
GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES MONDIALES

- 2020 -

RAPPORT NATIONAL DE LA FRANCE

-

TOME 8

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

---

---



Par **Carole Coquio**,  
Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer de Saint Pierre  
et Miquelon.

# Partie 1 : Contribution des ressources génétiques forestières au développement durable à Saint-Pierre-et-Miquelon

---

## Chapitre 1. Valeur et importance des ressources génétiques forestières à Saint-Pierre-et-Miquelon

---

L'archipel de Saint Pierre et Miquelon est situé à environ 4 300 km à l'ouest de la métropole, et 20 km en dessous de Terre-neuve, au Canada. Sa superficie est de 242 km<sup>2</sup>. L'archipel est composé de plusieurs îles, dont les plus importantes sont Saint-Pierre (26 km<sup>2</sup>), Miquelon (110 km<sup>2</sup>) et Langlade (91 km<sup>2</sup>) qui est reliée par un isthme sableux (15 km<sup>2</sup>) à Miquelon.

Le climat est océanique froid. Les influences continentales et ses poussées d'air arctique se conjuguent aux influences maritimes, sous la contribution du Gulf Stream et du courant du Labrador, pour fournir à l'archipel un climat océanique froid sous l'influence dominante de la mer. La température moyenne annuelle (5,7 °C) se distingue par une amplitude annuelle élevée de 19 °C entre le mois le plus chaud (16,2 °C en août) et le mois le plus froid (-3,2°C en février). Les précipitations sont importantes (1 326 mm par an) et bien réparties dans l'année, avec toutefois un maximum en automne. Le nombre de jours de précipitations (pluie ou neige) est élevé : 162 jours de précipitations ≥ 1 mm, la quantité de neige restant très variable d'une année sur l'autre. La durée d'insolation relativement peu importante (1411 heures) s'explique par la forte nébulosité observée en toutes saisons, ainsi que par les brouillards particulièrement fréquents en juin et juillet. Les vents sont souvent forts. Il y a 156 jours de vent violent par an, principalement d'octobre à avril.

La forêt de l'archipel appartient au domaine floristique « boréal nord-américain ». La saison de végétation est courte (4 à 5 mois). Saint Pierre et Miquelon abrite la seule forêt boréale française. Avec cette forêt, la France est un des rares pays au monde qui gère tous types de forêts.

La forêt de Saint Pierre et Miquelon ne comporte pas de composante économique. Aucune exploitation professionnelle n'est faite sur le peuplement. Seul la récolte du bois mort est autorisée par la collectivité territoriale, propriétaire du domaine forestier, par le biais de l'attribution d'un permis spécifique délivré par leurs services.

Les principales fonctions de cette forêt sont donc sociales (en particulier la chasse du cerf de Virginie introduit en 1952 à des fins vivrières) culturelles et environnementales.

## Partie 2 : État de la diversité dans les forêts et les autres terres boisées à Saint-Pierre-et-Miquelon

---

### Chapitre 2. L'état des forêts à Saint-Pierre-et-Miquelon

---

L'archipel présente à ce jour une surface forestière totale de 2 902 ha, soit 12 % du territoire.

La surface forestière sur l'île de Miquelon est de 878 ha dont 30 ha en régression. Cette surface est de 1 701 ha dont 168 ha en régression, et la surface boisée de Saint Pierre est de 323 ha dont 7 ha en régression.

La hauteur des peuplements est très variable selon les situations géographiques. Elle peut être de l'ordre du mètre à certains endroits (forêt naine) comme atteindre les 17 mètres dans les zones encaissées (fonds de vallée). En moyenne elle est de 7 à 10 mètres.

La majorité du peuplement est âgée d'environ 80 ans, certains arbres ayant atteint 135 ans.

On distingue deux types de peuplements sur le territoire, les bordures déterminées par des essences plus résistantes aux conditions littorales, et les futaies situées en intérieur des terres.

La forêt de Saint Pierre et Miquelon est une forêt naturelle, non exploitée, qui connaît une régression non négligeable sur les dernières décennies. Les données sont trop partielles pour quantifier cette régression (manque d'études consolidées). Cependant, l'ONFI a calculé une perte de surface forestière de 8 ha entre 2004 et 2012, ainsi qu'une régression de 206 ha sur cette même période.

Les causes de cette probable régression sont diverses :

Tout d'abord, le territoire est situé en limite sud de l'aire de répartition géographique de la forêt boréale. Il est donc possible que les conséquences du changement climatique soient fortes sur cet écosystème. Les données de Météo France montrent que les vents forts sont plus fréquents. De même, il est souvent constaté par la population que l'enneigement actuel forme une moindre protection à la végétation que par le passé. Le peuplement forestier est donc soumis à des conditions météorologiques de plus en plus défavorables. Le territoire n'a pas suffisamment de données scientifiques pour attester de l'impact de ces changements sur les facteurs de régression forestière.

Parallèlement, l'érosion est un facteur important de perte de surface forestière sur les peuplements de bordure. Les griffes d'érosion provoquent des glissements de terrain, entraînant ainsi la forêt. Ces glissements de terrains seraient favorisés par l'alternance de gel-dégel. De même, la régression forestière sur ces peuplements de bordure favorise les départs de plaques.

L'action humaine, principalement par défrichement, est également un facteur de perte de surface forestière. L'archipel connaît depuis 50 ans un épisode de développement de son occupation au sol, nécessaire au développement économique du territoire ou au développement urbain. La population a besoin de plus place pour les entreprises ou pour le logement. Les terrains les plus appropriés sont les terrains boisés, les autres étant trop humides (tourbières) ou situés sur de la roche mère (mornes). Il n'est pas envisageable dans ce contexte d'exiger une compensation surfacique au défrichement, car il n'y a pas de terrains susceptibles de recevoir ses opérations. Ce qui n'est pas en forêt est soit en morne, en tourbière, en zone construite ou en zone agricole (dont la nécessité est capitale pour le développement de la filière agricole et la participation à l'autosuffisance alimentaire du territoire).

L'introduction de cerfs de Virginie en 1952 et de lièvres variables a également impacté le fonctionnement de cet écosystème forestier. La pression des herbivores sur le peuplement provoque une baisse de la régénération naturelle qui n'a jamais été compensée à ce jour par de la replantation.

Enfin, l'influence des pestes forestières est à prendre en compte sur ses facteurs de régression.

Un suivi phytosanitaire des boisés est réalisé annuellement depuis 2008. Certains ravageurs sont particulièrement suivis, tels que le diprion et la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Ces pestes n'ont pas d'effets dévastateurs comme on peut le constater sur d'autres territoires, cependant il est probable que par le passé, avant le suivi mis en place, les pestes aient eu un impact ponctuel fort sur certaines zones. La pression de ces pestes est considérée à ce jour comme raisonnable, même si elles peuvent jouer sur la sénescence et la régénération.

L'effet cumulé de l'ensemble de ces facteurs provoque donc une régression forestière qu'il convient aujourd'hui de freiner voire de compenser.

A ce titre, la collectivité territoriale, en tant que propriétaire, a conventionné en 2016 un plan de gestion avec l'ONFI sur 10 ans. Ce plan prévoit des actions de reboisement ponctuel afin de provoquer/améliorer une régénération. L'approvisionnement en plants sera fait par des pépinières canadiennes, faute d'installations sur le territoire. Les essences forestières seront identiques à celles présentes sur le territoire.

En complément de ce plan de gestion, l'État est actuellement en cours de rédaction du Plan Territorial de la Forêt et du Bois.

### Chapitre 3. L'état des autres terres boisées à Saint-Pierre-et-Miquelon

---

Non concerné.

## Chapitre 4. L'état de la diversité entre les espèces d'arbres et d'autres plantes ligneuses à Saint-Pierre-et-Miquelon

---

D'après le rapport d'expertise sur la forêt boréale de l'archipel de Saint Pierre et Miquelon (E.Pigeault & S.Speed-nov.2017), les essences forestières principales sont les suivantes :

- Sapin baumier (*Abies balsamea*) 83 %
- Epicéa noir (*Picea mariana*) 4,7 %
- Sorbier d'Amérique (*Sorbus americana*) 4 %
- Bouleau à papier (*Betula papyfera*) 3,7 %
- Epicéa blanc (*Picea glauca*) 3 %

On trouve en petite quantité (moins de 1%) les essences suivantes :

- Mélèze laricin (*Larix laricina*)
- Bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*)
- Erable en épis (*Acer spicatum*)
- Cerisier (*Prunus pensylvanica* et *virginiana*)
- Nemopante mucroné (*Nemophanthus mucronata*)
- Amélanchier (*Amelanchier laevis* et *bartramiana*)
- Aulne crispé (*Alnus viridis*)

Et de manière épisodique :

- If du canada (*Taxus canadensis*)
- Bouleau nain (*Betula pumila*)
- Cornouiller stolonifère (*Cornus stolonifera*)
- Noisetier à long bec (*Corylus cornuta*)
- Saules (*Salix sp.*)

D'après des publications plus anciennes, certaines essences auraient été identifiées, mais non retrouvées lors de l'inventaire ONFI de 2017 :

- Pin blanc (*Pinus strobus*)
- Pin gris (*Pinus banksiana*)
- Epicéa rouge (*Picea rubens*)

## Chapitre 5. L'état de la diversité au sein des espèces d'arbres et d'autres plantes ligneuses à Saint-Pierre-et-Miquelon

---

L'unique donnée scientifique existant sur le territoire concernant la diversité génétique au sein des espèces d'arbres résulte des travaux d'inventaire menés par l'ONFI. Il semblerait que la population de bouleau du territoire présente une forte hybridation entre le bouleau jaune et le bouleau à papier. Les observations se poursuivent sur le territoire pour étayer cette hypothèse.

## Partie 3 : État de la conservation des ressources génétiques forestières à Saint-Pierre-et-Miquelon

---

### Chapitre 6. Conservation *in situ* des ressources génétiques forestières à Saint-Pierre-et-Miquelon

---

Le territoire de Saint Pierre et Miquelon n'est pas concerné par la conservation génétique. Le territoire est trop exigü pour mener ce type de démarche. Aucune étude génétique n'a été réalisée à ce jour. Il est donc impossible, au vu de l'état des connaissances, de déterminer si le peuplement forestier de l'archipel est génétiquement différent de celui présent sur les territoires canadiens voisins.

### Chapitre 7. Conservation *ex situ* des ressources génétiques forestières à Saint-Pierre-et-Miquelon

---

Non concerné.

## Partie 4 : État de l'utilisation, de la mise en valeur et de la gestion des ressources génétiques forestières à Saint-Pierre-et-Miquelon

---

### Chapitre 8. État de l'utilisation des ressources génétiques forestières à Saint-Pierre-et-Miquelon

---

Au vu du contexte particulier de l'archipel, les opérations de reboisement programmées par la collectivité territoriale seront effectuées à partir de matériel génétique canadien.

### Chapitre 9. État de l'amélioration génétique et des programmes de reproduction à Saint-Pierre-et-Miquelon

---

Non concerné.

### Chapitre 10. Gestion des ressources génétiques forestières à Saint-Pierre-et-Miquelon

---

Dans le cadre des opérations de reboisement prévues dans le Plan de Gestion de la Forêt de la Collectivité Territoriale, il est prévu deux essais de plantation. Le premier sera réalisé à partir de matériel végétal acheté auprès de pépinières du Canada. Les essences seront celles déjà présentes sur le territoire. Le second essai, mené à une plus petite échelle, sera réalisé à partir de plants récoltés sur le territoire par la fédération des chasseurs.

## Partie 5 : État des capacités et des politiques à Saint-Pierre-et-Miquelon

---

### Chapitre 11. Cadre institutionnel pour la conservation, l'utilisation et la mise en valeur des ressources génétiques forestières à Saint-Pierre-et-Miquelon

---

Non concerné.

### Chapitre 12. Coopération internationale et régionale en matière de ressources génétiques forestières à Saint-Pierre-et-Miquelon

---

Le territoire de Saint Pierre et Miquelon est en relation avec les provinces atlantiques du Canada, notamment pour la fourniture de plants issus de pépinières canadiennes adaptés au contexte pédoclimatique local.

## Partie 6 : Défis et opportunités à Saint-Pierre-et-Miquelon

---

### Chapitre 13. Mesure à prendre à l'avenir à Saint-Pierre-et-Miquelon

---

Non concerné.

## Annexes

---

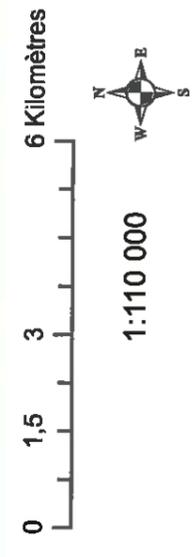
Annexe 1 : Cartographie des zones boisées de l'archipel (Issue du plan de gestion de la collectivité)

---



**SAINT PIERRE ET MIQUELON 2018  
AMÉNAGEMENT 2019 - 2028**

**ANNEXE 1A - CARTE DE SITUATION DE LA FORÊTE  
DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE ST-PIERRE-ET-MIQUELON**



**Légende**

 Propriété de la Collectivité (CT975)



**SAINT PIERRE ET MIQUELON 2018  
AMÉNAGEMENT 2019 - 2028**

**ANNEXE 1B - CARTE DE SITUATION DES FORÊT  
DE L'ARCHIPEL DE ST-PIERRE-ET-MIQUELON**

0 1,5 3 6 Kilomètres



1:110 000

**Légende**



**Forêt de la CT975**

**Forêt privée**

**Forêt sur terrain du Conservatoire du Littoral**

**Forêt publique (état, commune)**



ANNEXE 2B - LANGLADE  
CARTE DU CADASTRE

**SAINT PIERRE ET MIQUELON 2018  
AMENAGEMENT 2019-2028**



1:50 000

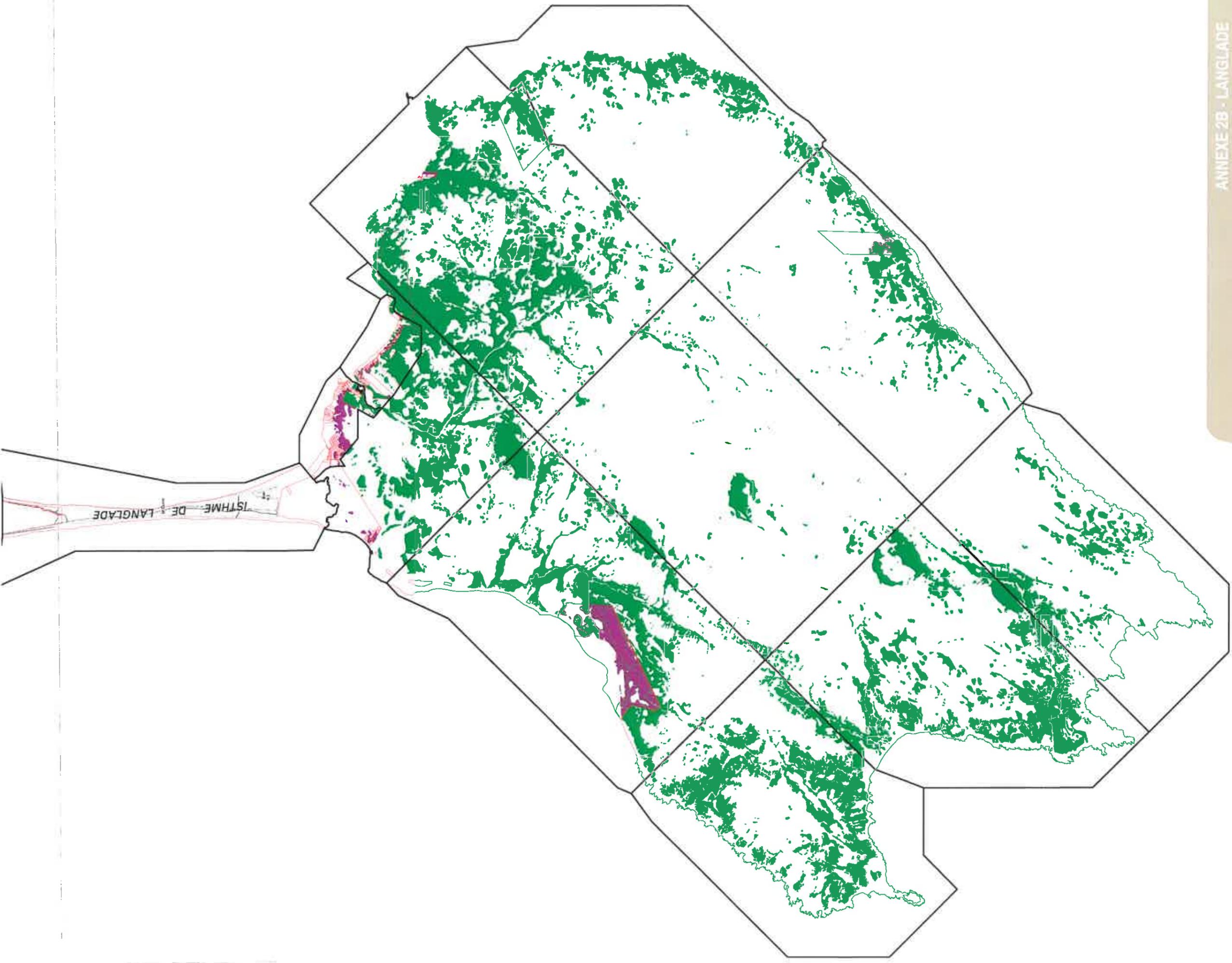


2 Kilomètres



**Légende**

-  Forêt de la CT975
-  Forêt privée
-  Forêt publique (état, commune)
-  Feuille cadastrale (section)
-  Parcelle cadastrale



ISTHME DE LANGLADE

